

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/05/2017

Date de la convocation:
03/05/2017
Date d'affichage:
04/05/2017

L' an 2017 et le 15 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 32

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude
Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, M. SUSS Charles

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 033.2017
Vote : A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

**033.2017 : Semaine de la sensibilisation aux impacts des changements climatiques
sur la biodiversité : contribution financière.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu l'avis de la commission habitat-patrimoine-environnement réunie le 04.04.2017,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean MULLER,

Envoyé en préfecture le 29/05/2017

Reçu en préfecture le 29/05/2017

Affiché le

ID : 067-200013050-20170515-D_CC_033_2017-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De participer à hauteur de 2 000 € à une semaine de sensibilisation aux impacts des changements climatiques sur la biodiversité portée par la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord, sous réserve qu'un nombre minimum de classes du territoire participe,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/05/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
19/05/2017

